

PROCES VERBAL DE LA
Séance du 24 Mars 2016
Convocation du 17mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur HARDOUIN Hervé, Maire.

Étaient présents : Gilles RICHER, Eliane TARDIF, Thomas DUHAMEL – Adjoints, DESNAULT Estelle, Monsieur LOCHET Bruno, DAMAS Sébastien, DELAUNAY Joël, GERMOND Éric.

Étaient absent excusés : Monsieur MAGUET Benjamin pouvoir à DUHAMEL Thomas

Était absent non excusé : Monsieur FAUCONNIER Bernard

Madame DESNAULT Estelle est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCES VERBAL :

Le Procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GENERAL

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2015 du budget de la commune. Il est conforme au compte de gestion du receveur. Ses résultats sont les suivants :

Résultat de fin d'exercice

Investissement :

- Résultat de fin d'exercice : excédent 30 108.72€ (30 108.72€ au compte 001 en recettes d'investissement)

Fonctionnement :

- Résultat de fin d'exercice : excédent 44 430.56 € (compte 002 recettes de fonctionnement)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion établi par le Receveur Municipal à La Trésorerie de Voves, budget général exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif communal présenté.

Monsieur le Maire laisse la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur DELAUNAY Joël, et quitte la salle afin que le conseil municipal approuve ou non le compte administratif.

Le compte administratif et le compte de gestion de la commune sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION EAU 2015 :

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2015 du budget de la commune. Il est conforme au compte de gestion du receveur. Ses résultats sont les suivants :

Résultat de fin d'exercice :

Investissement :

- Excédent de 25 815.49 (25 815.49 € au compte 001 en recettes d'investissement)

Fonctionnement :

- Excédent de 50 051.72 € (50 051.72 € au compte 002 en recettes de fonctionnement)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion établi par la Receveur Municipal à La Trésorerie de Voves, budget général exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif communal présenté.

Monsieur le Maire laisse la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur DELAUNAY Joël, et quitte la salle afin que le conseil municipal approuve ou non le compte administratif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2015 pour le service de l'eau.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE DE L'EXERCICE 2015

Le conseil municipal,
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour,
constatant que le compte administratif présente

- Un excédent d'investissement de 30 108.72 €
- Un excédent de fonctionnement de 44 430.56 €

Décide d'affecter cet excédent de la manière suivante :

L'excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2015 sera repris au BP 2016 pour 30 108.72€ € à la ligne 001 « résultat antérieur reporté » en recettes,

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement de clôture de 2015 sera repris au BP 2016 pour 44 430.56 € à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes.

AFFECTATION DU RESULTAT SERVICE DE L'EAU DE L'EXERCICE 2015

Le conseil municipal,
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour,
constatant que le compte administratif présente

- Un excédent d'investissement de 25 815.49 €
- Un excédent de fonctionnement de 50 051.72 €

L'excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2015 sera repris au BP 2016 pour 25 815.49 € à la ligne 001 « excédent d'investissement » en recettes,

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement de clôture de 2015 sera repris au BP 2016 pour 50 051.72 € à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE :

M Le Maire présente le budget primitif 2016 de la commune. Il s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 77 000.00 €

Recettes : 77 000.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 201 000 €

Recettes : 201 000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune de Boncé proposé par Monsieur le Maire.

BUDGET PRIMITIF 2016 EAU :

M Le Maire présente le budget primitif 2016 de l'eau. Il s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 52 094.00 €

Recettes : 52 094.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 83 373.00 €

Recettes : 83 373.00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune de Boncé proposé par Monsieur le Maire.

SÉANCE LEVÉE A 20h35.